



*Reuf*

Fait et délibéré à **ROYAN**  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ~~les membres présents.~~

N'ont pas signé : MM.

si le vote a eu lieu au  
 scrutin public, établir à  
 la suite la désignation de  
 ceux qui n'ont pas  
 voté (Art. 51 de la loi  
 du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
 ceux qui se sont  
 excusés ou empêchés  
 de signer (Art. 57 de la loi  
 municipale).

Pour extrait conforme :